

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 MAI 2017

Délibération n° D-2017-182

Convention boîtes à livres avec le Lion's Club

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 16/05/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 29/05/2017

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORSTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Mme Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Monique JOHNSON.

Pôle Vie de la Cité

Convention boîtes à livres avec le Lion's Club

Madame Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du centenaire de la fondation du Lion's Club International, les quatre Clubs Lion's Niortais : Niort Doyen, Niort Donjon, Niort Venise verte et Niort Val de Sèvre ont décidé de s'unir afin de proposer des actions au service des Niortais.

Afin de lutter contre l'illettrisme, une action nationale est déclinée localement par l'implantation de boîtes d'échange de livres en libre-service. Les clubs Lion's Niortais proposent à la Ville de Niort l'implantation de dix boîtes d'échange de livres.

La présente convention a pour objet la mise à disposition par les quatre Clubs Lion's Niortais de dix boîtes d'échange de livres, qui seront installées sur le domaine public de la Ville de Niort. Les lieux d'implantation des boîtes seront définis par la Ville de Niort après concertation des conseils de quartier et des centres socio-culturels, en accord, le cas échéant, avec les préconisations apportées par l'Architecte des Bâtiments de France.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat entre la Ville de Niort et les Clubs Lion's Niortais : Niort Doyen, Niort Donjon, Niort Venise verte et Niort Val de Sèvre ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	2

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote.

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne-Lydie HOLTZ



Convention de partenariat

Projet de boîtes d'échange de livres en libre-service

ENTRE :

RAISON SOCIALE : **MAIRIE DE NIORT**

ADRESSE : **1 Place Martin Bastard – CS 58755 - 79027 Niort Cedex**

Représentée par : **Monsieur Jérôme BALOGE – Maire de Niort**

Ci-après désignée la Ville de Niort

ET

RAISON SOCIALE : **CLUB LIONS « Niort Venise verte »**

ADRESSE : **41 rue François VILLON – 79 000 NIORT**

Représenté par : **Marie TROCME – Présidente**

ET

RAISON SOCIALE : **CLUB LIONS « Val de Sèvre »**

ADRESSE : **5 impasse du commerce – 79 000 NIORT**

Représenté par : **Dominique DESQUINS – Président**

ET

RAISON SOCIALE : **CLUB LIONS « Niort Doyen »**

ADRESSE : **Maison des associations, 12 rue Joseph Cugnot– 79 000 NIORT**

Représenté par : **Jean-Pierre AMARTIN – Président**

ET

RAISON SOCIALE : **CLUB LIONS « Niort Donjon »**

ADRESSE : **Domaine de la Tuilerie, 98 avenue de la Rochelle– 79 000 BESSINES**

Représenté par : **Roland JOUANNETAUD – Président**

Ci-après désignés les Clubs Lions

PREAMBULE

Dans le cadre du centenaire de la fondation du Lions Club international, les quatre Clubs Lions niortais, Niort Doyen, Niort Donjon, Niort Venise verte et Niort Val de Sèvre ont décidé de s'unir afin de proposer des actions au service des Niortais. Afin de lutter contre l'illettrisme, une action nationale est déclinée localement par l'implantation de boîtes d'échange de livres en libre-service. Les clubs lions niortais proposent à la Ville de Niort l'implantation de dix boîtes d'échange de livres.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la mise à disposition par les quatre Clubs Lions niortais de dix boîtes d'échange de livres, qui seront installées sur le domaine public de la Ville de Niort.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES CLUBS LIONS

Les Clubs Lions s'engagent à mettre à disposition de la Ville de Niort dix boîtes d'échanges de livres.

Cette mise à disposition se fera à titre gratuit.

Les Clubs Lions ne demanderont aucune réparation à la Ville de Niort en cas de vol ou de dégradation des boîtes.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA VILLE DE NIORT

La Ville de Niort s'engage à installer sur le domaine public les boîtes d'échange de livres.

La Ville de Niort s'engage à prendre en charge les frais d'installation, de retrait et de réparation des boîtes.

Elle assurera, au titre de sa responsabilité civile, tout dommage qui pourrait être causé par une boîte à un tiers.

En cas d'interruption du projet, les boîtes seront restituées aux Clubs Lions.

ARTICLE 4 : IMPLANTATION DES BOITES

Les lieux d'implantation des boîtes seront définis par la Ville de Niort après concertation des conseils de quartier et des centres socio-culturels, en accord, le cas échéant, avec les préconisations apportées par l'Architecte des Bâtiments de France.

ARTICLE 5 : ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention entrera en vigueur le 1^{er} juin 2017.

Elle est conclue pour une durée de trois ans. Elle peut être renouvelée par tacite reconduction.

ARTICLE 6 : RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un préavis d'un mois, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Niort le

Le Maire de Niort

Jérôme BALOGE

La Présidente du Club Lions « Niort Venise
Verte »

Marie TROCME

Le Président du Club Lions « Niort Donjon »

Roland JOUANNETAUD

Le Président du Club Lions « Niort Doyen »

Jean-Pierre AMARTIN

Le Président du Club Lions « Val de Sèvre »

Dominique DESQUINS